

MATENE Damien
C/O COMPRES BUTARE

Véhicule CB 0621
Plaque CB 0621 de
CV 9 Voiture

FACTURE

22 NOV. 1988

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances (Service de la Comptabilité et Ordonnancement) doit à Monsieur MATENE Damien la Somme de **DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS**, pour avoir conduit le Comptable de Préfecture Gikongoro pour raison de service suivant l'ordre de Mission et réquisitoire en annexe.
Plaque CB 0621 de 9 CV Voiture

DATE	ITINERAIRE	Nbre de Km	TAUX	TOTAL
2/03/84	BUTARE-GIKONGORO-KIGALI-	322	58	18.676.-
	GIKONGORO			
	RETOUR A BUTARE			
				18.676.-

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME
DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Butare, le 03/05/1984

DES FINANCES

21 NOV. 1988

POUR LE TRANSPORT CONFORME

Kigali, le

LE TRANSPORTEUR

Comptable Gikongoro
M. MATENE Damien

MATENE Damien



07584 du 31-12-88

POUR APPROBATION

Directeur Général de l'Ordonnancement

MUTEMBEREZI P. Claver.-

Vérification, approbation, imputation

du 18.11.88 04-03-02

s poste 53-24 du 14 OCT 1988

Kigali, le

Le Gestionnaire des crédits

BARUMUNGA Frédéric
Directeur Général de l'Ordonnancement

Are 1682/88

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances (Service de la Comptabilité et Ordonnancement) doit à Monsieur MATENE Damien la Somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS, pour avoir conduit le Comptable de Préfecture Gikongoro pour raison de service suivant l'ordre de Mission et réquisitoire en annexe.
Plaque OB 0621 de 9 CV Voiture

DATE	ITINERAIRE	Nbre de Km	TAUX	TOTAL
2/03/84	BUTARE-GIKONGORO-KIGALI	122	58	18.676.-
	GIKONGORO			
	RETOUR A BUTARE			
				18.676.-

DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Butare, le 03/05/1984

POUR LE TRANSPORT CONFORME

Kigali, le 21 NOV. 1988

LE TRANSPORTEUR

Comptable Gikongoro
NTAMUKIRA Claude

MATENE Damien



POUR APPROBATION

Directeur Général de l'Ordonnancement

MUTEMBERE P. Claver.-

Vu pour vérification, approbation, imputation

a charge du 18.118.04.03.02

Inscrit sous poste 53.74 14 OCT 1988

Kigali, le 04 OCT 1988

Le Gestionnaire des crédits



FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances (Service de la Comptabilité et Ordonnancement) doit à Monsieur MATHEM Damien la Somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS, pour avoir conduit le Comptable de Préfecture Gikongoro pour raison de service suivant l'ordre de mission et réquisitoire en annexe.
Plaque CB.0621 de 9 CV Voiture

DATE	ITINERAIRE	Nbre de Km	TAUX	TOTAL
2/03/84	BUTARE-GIKONGORO-KIGALI-	58	58	18.676.-
	GIKONGORO			
	RETOUR A BUTARE			
				18.676.-

DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS RWANDAIS A LA SOMME

Butare, le 03/05/1984

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
POUR LE TRANSPORT CONFORME DES FINANCES
Comptable Gikongoro
Kigali, le 21 NOV. 1988

LE TRANSPORTEUR
MATHEM Damien



[Signature]

POUR APPROBATION
Directeur Général de l'Ordonnancement
MUTEMBEZE P. Claver.-

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 18-118-04-03-02
inscrit sous poste 5374
Kigali, le
Le Gestionnaire des crédits

[Signature]